

Prix de Héros Amway 2023 – Un prix pour les acteurs du changement

**Commandité par la Compagnie Amway
(« Commanditaire »)**

**SANS OBLIGATION D'ACHAT POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT
N'AMÉLIORE PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ C'EST INTERDIT.**

DATES DE DÉBUT/FIN :

Les inscriptions au Prix de Héros Amway 2023 Un prix pour les acteurs du changement (le « Concours ») seront acceptées à partir de 12 h 00 heure de l'Est (HE) le 29 novembre 2022 jusqu'à 23 h 59 HE le 30 avril 2023 (la « Période de promotion »).

ADMISSIBILITÉ :

Le Concours est ouvert aux PCI Amway nord-américains et aux enfants de PCI (comprenant la Compagnie Amway, la Compagnie Amway Canada, Amway République dominicaine et Amway Porto Rico) qui ont 10 ans ou plus et sont des résidents autorisés des États-Unis, du Canada, de la République dominicaine ou de Porto Rico et aux entités/partenaires sans but lucratif aux États-Unis, au Canada, en République dominicaine ou à Porto Rico. Le PCI présentant une candidature, le PCI candidat ou l'enfant du PCI doivent être actifs et en règle à 12 h 00 HE le 29 novembre 2022 pour s'inscrire et participer. Toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales s'appliquent. Nul là où c'est interdit, taxé ou restreint par la loi.

Les employés, dirigeants et directeurs du Commanditaire et de ses compagnies mères, succursales, filiales, partenaires, agences de publicité et de promotion, fabricants ou distributeurs de matériel du Concours respectifs, et leurs familles immédiates (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint) ou membres du même foyer (qu'ils soient de la famille ou non) de tels employés/dirigeants/directeurs ne sont pas admissibles pour participer.

Le Concours est régi par la loi américaine et sujet à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales applicables.

Les membres du jury (tel que défini ci-dessous) et les membres immédiats de leur famille (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint) et ceux vivant sous leur toit (de la même famille ou non) ne sont pas admissibles pour y participer.

COMMENT PARTICIPER :

Pour participer, la personne proposant une candidature doit préparer et envoyer le formulaire de participation (respectivement, une demande) proposant la candidature de son Héros. La personne proposant une candidature peut être un PCI qui présente sa propre candidature ou celle d'un autre PCI, de son enfant ou de l'enfant d'un autre PCI.

Les candidatures doivent être soumises soit par voie électronique, soit en ligne à l'adresse <https://www.research.net/r/AmwayHeroAwards> (en anglais)

<https://www.research.net/r/AmwayHeroAwardsES> (en espagnol) <https://www.research.net/r/AmwayHeroAwardsFR> (en français) ou (respectivement, le site Web) les soumissions sous forme de copie papier doivent être envoyées à Amway – À l'attention de : Renee Spoolstra/Prix de Héros 2023), 7575 Fulton Street, East, 52-1G, Ada, MI 49355.

Toutes les soumissions doivent inclure les noms, numéros de PCI, numéros de téléphone et adresses de courriel du PCI présentant la candidature, du PCI candidat et de l'enfant du PCI.

Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler ou de modifier ce Concours dans l'éventualité d'un nombre insuffisant de participations reçues qui répondent aux critères de jugement minimums. Participez aussi souvent que désiré, mais vous ne pouvez pas proposer la candidature d'une même personne dans plus d'une catégorie. Dans l'éventualité de plusieurs participations soumises par une même personne, seulement la première participation reçue sera acceptée et prise en considération pour le concours. Toutes les autres seront détruites.

Le Commanditaire et les juges se réservent le droit, à leur discrétion exclusive et absolue respective, de disqualifier et rejeter toute soumission qui est inappropriée pour toute raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, l'inclusion de langage blasphématoire ou inapproprié.

Aucun appareil ou programme de soumission automatisée n'est permis. Le Commanditaire n'est pas responsable de tout bulletin de participation perdu, retardé, illisible, volé, incomplet, invalide, inintelligible, mal orienté, techniquement corrompu ou mutilé, qui sera disqualifié, ou de tout problème de toute sorte que soit, qu'il soit mécanique, humain ou électronique. Seuls les bulletins de participation dûment remplis sont admissibles. La preuve de la soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par le Commanditaire.

En participant, chaque personne proposant une candidature (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) garantit et déclare ce qui suit concernant sa soumission : (a) l'individu qui propose une candidature est le propriétaire unique et exclusif de la soumission ; (b) la soumission est issue de la propre création de l'individu qui propose une candidature et est 100 % originale; et (c) la soumission n'enfreint pas tout droit de tout tiers que ce soit; et (d) tout tiers dont la personne ou la propriété apparaît dans la

Soumission a donné à l'individu qui propose une candidature son consentement approprié par écrit (qui devra être fourni au Commanditaire sur sa demande) qu'une telle personne ou propriété soit filmée et utilisée tel que permis dans la présente.

Toutes les soumissions deviendront la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées. En s'inscrivant, la personne proposant une candidature et le candidat (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) acceptent l'utilisation par le Commanditaire et ses délégués de leurs nom, photo et/ou ressemblance, déclarations, matériel et autres renseignements personnels identifiables dans toute publicité et/ou

¹ La date et l'heure de la réception seront déterminées en fonction de la date et de l'heure de l'affichage sur le site.

promotion dans tout média connu maintenant ou développé par la suite, partout dans le monde à perpétuité, sans autre compensation, avis ou permission sauf là où interdit.

Les soumissions peuvent être écourtées, éditées, reformatées, réarrangées, combinées avec d'autre matériel et/ou encore modifiées, à la discrétion unique et absolue du Commanditaire.

CONDITIONS RELATIVES À LA SOUMISSION DE LA PARTICIPATION :

Les soumissions ne doivent pas contenir, tel que déterminé par le Commanditaire, à sa discrétion exclusive, tout contenu qui :

- semble reproduire une autre soumission;
- diffame, dénature ou contient des remarques désobligeantes à propos du Commanditaire ou de ses produits, ou d'autres personnes, compagnies ou produits;
- contient des marques de commerce, logos ou appellations commerciales (comme un emballage distinctif) étant la propriété d'autrui. Par exemple, les casquettes et vêtements avec des logos d'équipes sportives ne doivent pas être portés sur la photo. Assurez-vous d'enlever de la zone de la photo tout produit ne provenant pas d'Amway^{MC}.
- contient des documents protégés par le droit d'auteur qui sont la propriété d'autrui (y compris, mais non de façon limitative, musique, poèmes, paroles, photographies, sculptures, peintures et autres œuvres d'art ou images);
- fait la publicité ou la promotion de toute marque ou produit que ce soit autre que les produits Amway^{MC};
- contient du matériel incorporant les noms, représentations, voix ou autres indices identifiant toute personne que ce soit qui n'a pas consenti par écrit à figurer dans la soumission, y compris, mais sans s'y limiter, célébrités ou autres personnalités publiques ou privées, vivantes ou décédées;
- enfreint ou encourage l'infraction de toute loi, règle ou réglementation.

JUGEMENT :

Trois finalistes seront sélectionnés parmi les bulletins de participation reçus pendant la période de la promotion, par un groupe de professionnels indépendants et non affiliés. Chaque soumission sera jugée en fonction de ce qui suit :

- Pertinence
- Aspect émouvant
- Impact

Les finalistes seront avisés de leur sélection par courrier électronique au début de juin 2023 ou aux alentours de cette date. Chaque personne proposant une candidature est responsable d'aviser les commanditaires s'il modifie ses coordonnées.

En s'inscrivant au Concours, les candidats et toute personne proposant une candidature (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) acceptent pleinement et conditionnellement d'être liés par les présentes règles et par les décisions des juges, lesquelles seront finales et sans appel pour toutes les questions relatives au Concours.

PRIX :

Chaque gagnant du Concours recevra un chèque d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$ US) et un don de cinq mille dollars (5 000 \$ US) à l'œuvre de bienfaisance de son choix. L'organisme de bienfaisance doit être reconnu / classé comme 501(c)(3). Au Canada, l'organisme de bienfaisance doit être enregistré. Tous les coûts et toutes les dépenses qui sont liés à l'acceptation et à l'utilisation du prix qui ne sont pas mentionnés dans les présentes comme étant attribués sont à la charge de chaque gagnant, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les taxes fédérales, provinciales, étatiques et locales (y compris les impôts sur le revenu).

Valeur totale du concours : 30 000 \$ US.

Les prix sont décernés « tels que » sans garantie expresse ou implicite que ce soit. Les PCI américains et leurs enfants seront payés en dollars américains; les PCI canadiens et leurs enfants en dollars canadiens; les PCI dominicains et leurs enfants en monnaie dominicaine. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer un prix de valeur comparable ou supérieure à un autre prix, à sa discrétion exclusive. Toutes les taxes locales, provinciales, étatiques et fédérales sur les prix, et les autres coûts et frais associés à l'acceptation et l'utilisation non stipulés explicitement ici tel que prévu, sont la responsabilité exclusive de chaque gagnant. Tous les détails sur les prix sont à la discrétion exclusive du Commanditaire. Limite : une (1) récompense par personne.

DIRECTIVES POUR CHACUN DES GAGNANTS :

Le gagnant (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) devra remplir et signer un formulaire de décharge de responsabilité standard (s'il est Canadien) ou un affidavit d'admissibilité et une décharge de responsabilité et publicité, (s'il est Américain), là où c'est légal, et le retourner dans les 14 jours suivant la date d'émission. Faute de retourner tous les documents requis dûment remplis et signés dans la période de temps spécifiée, l'incapacité du Commanditaire à contacter un gagnant potentiel dans un délai raisonnable, le refus d'un prix par un gagnant potentiel, le retour de tout prix que ce soit non distribuable et/ou le non respect de toute partie que ce soit des ces Règles officielles (y compris toutes les conditions d'admissibilité) peut entraîner la disqualification du gagnant sélectionné, la confiscation du prix et un autre gagnant sera sélectionné, à la discrétion du Commanditaire.

GÉNÉRALITÉS :

En participant, les candidats et toute personne proposant une candidature (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) acceptent

(i) d'être liés par ces Règles officielles et les décisions du Commanditaire et des juges, qui sont finales et exécutoires dans tous les domaines et (ii) de défendre, dégager et d'exonérer le Commanditaire et ses compagnie mère, filiales, divisions, succursales et agences de publicité et promotion, et tous leurs responsables, directeurs, employés, représentants et agents respectifs (collectivement appelés « Parties exonérées ») de toute réclamation, action et/ou responsabilité en cas de blessures et/ou dommages de tout type subis, en tout ou en partie, directement ou indirectement, en rapport avec le Concours et/ou l'acceptation, l'utilisation ou le mauvais usage de tout prix attribué.

Les soumissions peuvent être combinées avec d'autre matériel ou encore modifiées, à la discrétion unique et absolue du Commanditaire.

La participation au Concours et l'admissibilité au prix constituent la permission perpétuelle de chaque candidat ou personne proposant une candidature (s'il s'agit d'un enfant, de son parent ou de son tuteur légal) pour le Commanditaire d'utiliser son nom (prénom et initiale du nom de famille) et adresse (ville et état), ressemblance, photographie, image, portrait, voix, information bibliographique, participation et/ou toute déclaration faite par chaque gagnant concernant le Concours ou le Commanditaire pour affichage public, publicité ou promotion de toute forme ou tout média connu présentement ou développé plus tard sans avis ni compensation supplémentaire, sauf là où c'est interdit par la loi. Chaque personne qui propose un candidat et chaque candidat (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) renonce à tout droit d'inspecter ou d'approuver une telle utilisation de ses nom et adresse, et comprend que le Commanditaire compte sur son consentement à un coût potentiellement substantiel au Commanditaire.

En participant au Concours et en étant admissible pour le prix, chaque personne qui propose un candidat et chaque candidat (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) assigne au Commanditaire tout droit, titre et intérêt mondial dans sa participation, y compris, mais sans s'y limiter tout droit d'auteur et le droit d'utiliser la participation et des copies et dérivés de quelque manière choisie par le Commanditaire. En participant, chaque personne proposant une candidature (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) reconnaît et convient que la participation a initialement été rédigée par elle-même et non pas copiée d'ailleurs, que la participation n'est pas dérivée de tout travail précédant et que l'assignation des droits de la participation au Commanditaire n'enfreint pas tout droit de tierce partie ou tout accord que la personne qui présente une candidature a avec toute autre tierce partie.

Les parties exonérées ne sont pas responsables de toute participation perdue, en retard, incomplète, inexacte, volée, retardée, mal acheminée, non distribuée, illisible, mal affranchie, brouillée ou autre erreur ou difficulté qui soit humaine, mécanique, typographique, imprimée ou autre en liaison ou en rapport avec le Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, des erreurs ou difficultés pouvant survenir en rapport avec

l'administration du

Concours, le traitement des participations, l'annonce des prix ou tout matériel en rapport avec le Concours. Les personnes qui manipulent ou abusent tout aspect que ce soit du Concours ou qui enfreignent ces Règles officielles, tel que déterminé uniquement par le Commanditaire, seront disqualifiées et toutes les participations associées seront nulles. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de suspendre, modifier ou mettre fin au Concours pour toute raison que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, si toute portion du Concours est, selon la seule opinion du Commanditaire, compromise par une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause qui, selon la seule opinion du Commanditaire, altère ou porte atteinte à l'administration, la sécurité, l'équité ou la marche appropriée, ou la soumission des participations. Si le concours prend fin, le Commanditaire peut, à sa discrétion, sélectionner les gagnants potentiels parmi tous les bulletins de participation admissibles et non suspects reçus avant la prise de mesures ou autrement jugés justes et appropriés par le Commanditaire. Le Commanditaire se réserve également le droit de suspendre, de modifier ou de mettre fin au Concours, en fonction d'événements indépendants de la volonté du Commanditaire. En cas de différend concernant le Concours, chaque participant convient que ce différend sera résolu en appliquant les lois du Michigan et qu'il sera résolu par les tribunaux de cet État.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ; DÉNÉGATION DE GARANTIES

En aucun cas, les parties exonérées se seront responsables ou tenues de tout dommage ou perte de toute sorte que ce soit, y compris dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs survenant de votre accès à, et de votre utilisation du service et/ou du concours, téléchargement et/ou impression de matériel téléchargé de tout site Web associé au concours. En aucun cas la responsabilité globale des parties exonérées envers vous pour tout dommage, perte et causes d'action ne dépassera 100 \$. Sans que ce soit limité à ce qui précède, ce Concours et tous les prix sont fournis « tels que » sans garantie de quelque sorte que ce soit, soit expresse ou implicite, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, les garanties implicites de commerciabilité, d'adaptation à un usage particulier ou absence de contrefaçon. Certaines juridictions peuvent ne pas autoriser les limitations ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs et donc certaines des limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. Consultez vos lois locales pour toute restriction ou limitation concernant ces limitations ou exclusions.

MODALITÉS ADDITIONNELLES :

Toute tentative de participation autre que celle décrite ci-dessus est interdite; aucun moyen d'entrée automatique, programmé, robotisé ou autre moyen similaire n'est autorisé. Le Commanditaire, ses filiales, associés et agences de promotion et publicité, ne sont pas responsables de défaillance technique, de matériel, de logiciel, de téléphone ou autre mauvais fonctionnement de communications, d'erreurs ou d'échecs de toute sorte que ce soit, de connexions de réseau perdues ou indisponibles, de disponibilité de site Web, d'Internet ou FSI, d'intervention humaine non autorisée, de congestion de trafic, de capture des informations de participation incomplète ou

inexacte (quelle que soit la cause) ou de transmission informatique ayant échoué ou étant incomplète, mutilée, embrouillée ou retardée ce qui peut limiter la capacité de la personne à participer au Concours, y compris tout préjudice ou dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne en rapport avec ou résultant de la participation à ce Concours ou au téléchargement de tout matériel que ce soit de ce Concours. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'annuler, de mettre fin, de modifier, de prolonger ou de suspendre ce Concours (à sa discrétion exclusive) si tout virus,

bogue, intervention humaine non autorisée, fraude ou autre cause indépendante de sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité ou le fonctionnement approprié du Concours. Dans un tel cas, le Commanditaire sélectionnera les gagnants à partir de toutes les soumissions admissibles reçues avant ou après (s'il y a lieu) la mesure prise par le Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de disqualifier tout individu qui, à sa discrétion exclusive, falsifie le processus de participation ou le fonctionnement du Concours ou du site Web. Le Commanditaire peut interdire à une personne proposant une candidature de participer au Concours ou de gagner un prix si, à sa discrétion exclusive, il détermine que ladite personne qui présente une candidature essaie de saboter le fonctionnement légitime du Concours en trichant, piratant, trompant ou utilisant toute autre pratique de jeu inéquitable (y compris l'utilisation de programmes automatisés pour participation rapide) ou en ayant l'intention de gêner, abuser, menacer ou harceler tout autre participant ou représentant du Commanditaire.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE DE LA PART D'UNE PERSONNE PROPOSANT UNE CANDIDATURE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB QUE CE SOIT OU DE NUIRE À L'EXÉCUTION LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE INFRACTION AUX LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE SE PRODUIT, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS D'UN TEL INDIVIDU, OU DE POURSUIVRE UN TEL INDIVIDU, JUSQU'AUX LIMITES PERMISES PAR LA LOI.

CONFLITS; LOI APPLICABLE

Les parties renoncent à tout droit d'instruction d'une action ou d'un acte de procédure institué en rapport avec ces Règles officielles, y compris, mais sans s'y limiter, le Concours. Toute controverse ou revendication découlant de, ou en rapport avec, ces Règles officielles ou le Concours devra être réglée par arbitrage exécutoire selon les règles d'arbitrage commercial de l'Association américaine d'arbitrage. Une telle controverse ou revendication sera arbitrée au cas par cas et ne sera pas consolidée dans tout arbitrage avec toute revendication ou controverse de toute autre partie. L'arbitrage aura lieu dans l'État du Michigan, dans la ville de Grand Rapids.

CES RÈGLES OFFICIELLES ET L'INTERPRÉTATION DE LEURS MODALITÉS SERONT RÉGIÉS PAR ET INTERPRÉTÉES CONFORMÉMENT AUX LOIS DE L'ÉTAT DU MICHIGAN SANS TENIR COMPTE DE SES CONFLITS DES RÈGLES LÉGALES.

Pour toute matière qui n'est pas sujette à l'arbitrage tel qu'établi dans ces Règles officielles ou en rapport avec l'inscription de tout jugement d'une décision arbitrale en rapport avec ces Règles officielles ou le concours, les parties allèguent et consentent irrévocablement à la juridiction exclusive et au lieu des tribunaux d'état et fédéraux situés dans le comté de Kent de l'état du Michigan ou le plus proche de celui-ci. Les parties acceptent de ne pas invoquer un moyen de défense de forum non conveniens.

UTILISATION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ :

Le commanditaire recueillera des données personnelles au sujet des participants en ligne, conformément à sa politique de confidentialité. Veuillez examiner la politique de confidentialité du Commanditaire sur le site <http://www.amway.com> pour les É.-U. et sur le site <http://www.amway.ca> pour le Canada. En participant au concours, les participants

acceptent par la présente de consentir à la collecte et à l'utilisation par le Commanditaire de leurs informations personnelles et reconnaissent qu'ils ont lu et accepté la politique de confidentialité applicable du Commanditaire.

LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR DU MILLÉNAIRE NUMÉRIQUE :

La politique du Commanditaire est de répondre aux avis de violation présumée qui respectent la Loi sur le droit d'auteur du millénaire numérique (« **DMCA** »). Le matériel violant les droits d'auteur trouvé en rapport avec le Concours peut être identifié et enlevé via le processus de conformité à la DMCA du Commanditaire se trouvant sur le site <http://www.amway.com> pour les États-Unis et sur le site <http://www.amway.ca> pour le Canada.

LISTE DES GAGNANTS :

Après le 1^{er} juillet 2023 et jusqu'au 1^{er} novembre 2023, les demandes sur les gagnants peuvent être adressées à :

Service à la clientèle d'Amway
Courriel : Customer.service@amway.com
Téléphone : 1 800 253-6500
9 h 00 – 23 h, Lundi – Vendredi, HNE.

COMMANDITAIRE :

Amway Corp.; 7575 Fulton St E; Ada, MI; 49355-0001